



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE TAXATION DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES ET DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU – REVENUS 2013

ABRÉVIATIONS ET EXPRESSIONS UTILISÉES DANS LE TABLEAU		
IR	Impôt sur le revenu	
MV	Moins-value	
PV	Plus-value	
VM	Valeurs mobilières (actions, obligations), parts d'OPCVM	
ART.	Article	
DROITS SOCIAUX	Participation dans une société cotée ou dans une société non cotée	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR "PROFITS FINANCIERS"	MATIF, parts de FCIMT, marchés d'options négociables ou bons d'option.	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES "SICAV MONÉTAIRES"	 cessions de droits sociaux; clôture de PEA avant les 5 ans de sa date d'ouverture; cessions de titres réinvesties dans une société; cessions de titres réinvesties successivement dans des sociétés nouvelle non cotée; échanges de titres reçus en contrepartie de l'apport suite à un réinvestissement; expiration du report d'imposition/sursis d'imposition des plus-values; distributions de plus-values par un OPCVM, un FPI ou un placement collectif. 	
RETRAITEMENTS	 diminution du prix d'acquisition des titres cédés du montant de la réduction d'impôt "Madelin" pour investissement au capital des PME dont le contribuable a bénéficié lors de l'acquisition ou la souscription des titres; calcul de l'abattement "renforcé" pour durée de détention. 	
TITRES	valeurs mobilières, y compris les "SICAV monétaires" et droits sociaux	
2074-ETD 1	La déclaration n° 2074-ETD	
2042	La déclaration n° 2042	
2042-C1	La déclaration n° 2042 C	
2074	La déclaration n° 2074	
2074-1	L'annexe n° 2074-I	
2074-IMP	La déclaration n° 2074-IMP	
2074-DIR 1	La déclaration n° 2074-DIR	
2074-ABT	La fiche de calcul n° 2074-ABT	

OPÉRATIONS OBLIGATIONS DÉCLARATIVES **RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES (SUITE)** ÉCHANGE DE TITRES BÉNÉFICIANT DU SURSIS D'IMPOSITION Échange de titres non grevés d'un report d'imposition Année d'échange > aucune déclaration Échange de titres grévés d'un report suite à échange avant 2000 (enchaînement du report et du sursis d'imposition) 2074-1 § 800 et 820 (année de réalisation) Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement dans une société non cotée avant le 1.1.2006 2074-I \$ 800 et \$ 820 Échange de titres reçus en contrepartie d'un apport de titres depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS 2074-I \$ 800 et § 820 contrôlée par l'apporteur Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement d'une fraction de la plus-value dans une société (PV de l'article 150-0 D bis) 2074-I 1 § 500 et § 800 et 820 **EXPIRATION DU REPORT D'IMPOSITION DES PV** pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000 pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006 2074-I 1 § 520 & § 800 et/ou 820 pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis) 2074-11 § 500 & § 800 n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation 2074-11 § 500 & § 820 ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation 2074-11 § 560 & § 800 2074-11 § 560 & § 820 ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France 2074-ETD 8 2074-I cadre 8 EXPIRATION DIL SURSIS D'IMPOSITION DES PV Opérations taxables 2074 cadre 5 EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV RELEVANT ANTÉRIEUREMENT DU REPORT D'IMPOSITION (enchainement antérieur du report avec le sursis) Pour la partie plus-value en report d'imposition 2074-I cadre 5 et § 820 2074 cadre 5 Pour la partie plus-value/moins-value en sursis d'imposition OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PV DE CESSION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES (JEI) 2074 cadre 9 EXONÉRATION DES PV EN REPORT D'IMPOSITION À L'EXPIRATION DU DÉLAI DE 5 ANS SUIVANT 2074-I cadre 7 LE RÉINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PV NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (art 150-0 D bis du CGI) RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES CESSION SIMPLE DE VM ET OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR TITRES Cession de valeurs mobilières Calcul de l'ensemble des PV/MV par les intermédiaires financiers et/ou personnes interposées 2074 cadre 5 § 540 2074 cadre 5 § 510 et/ou 2074-IMP + 2074-ABT Calcul des PV/MV en totalité ou en partie par le contribuable $\frac{1}{2074}$ cadre 5 $\frac{\text{et}}{\text{oii}}$ $\frac{1}{2074-\text{DIR}}$ $\frac{\text{et}}{\text{oii}}$ $\frac{1}{2074-\text{IMP}}$ + $\frac{1}{2074-\text{ABT}}$ Cession de droits sociaux 2074 cadre 5 + 2074-ABT Donation de titres de société cotés ayant bénéficié de la réduction ISF Clôture de PEA avant les 5 ans : taxation de la PV/MV sur la valeur liquidative du PEA pour la partie non affectée dans des opérations visées au cadre 6, «Exception » de la notice 2074 cadre 10 Calcul par la banque de la PV/MV

Calcul par le contribuable de la PV/MV

Calcul par le contribuable de la moins-value

Clôture de PEA après 5 ans : prise en compte uniquement de la moins-value

Calcul par la banque de la moins-value sur valeur liquidative

Option pour le report d'imposition à l'IR des PV de cession en cas de réinvestissement dans une société d'au moins 50% de la PV nette des prélèvements sociaux (article 150-0 D bis)

2074 cadre 6

2074 cadre 10

2074 cadre 6

2074-I cadre 3 + 2074-ABT

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)	
Plus-values d'apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur respectant les conditions de l'article 150-0 B ter du CGI	2074-I cadre 2 + 2074-ABT
En cas d'échange bénéfiant du sursis d'imposition	
de titres non grevés d'un report d'imposition	Aucune déclaration
de titres grevés d'un report d'imposition suite à un échange intervenu avant 2000	2074-1 § 800 et 820
de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement dans une société	
non cotée avant le 1.1.2006	2074-1 § 800 et 820
de titres grevés d'un report d'imposition suite à un apport depuis le 14.11.2012	
à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur	2074-1 § 800 et 820
de titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement d'une fraction de	
la PV nette dans une société	2074-l § 500 et § 800 et 820
Expiration du report d'imposition de la PV/MV	
pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000	2074-1 § 540 & 800 ou 820 si échange successif
pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006	2074-1 § 520 & § 800 et/ou 820
pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis)	
n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation	2074-1 § 500 & § 800
ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange	2074-1 § 500 & § 820
pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur	
n'ayant fait l'objet d'aucune prorogation	2074-1 § 560 & § 800
ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange	2074-1
Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France	2074-ETD \ & 2074-1 \ cadre 8
Expiration du sursis d'imposition de la PV	2074 cadre 5
Expiration du sursis d'imposition pour des titres qui relevaient antérieurement du report d'imposition	
Partie PV en report d'imposition	2074-1 cadre 5 et § 820
Partie PV/MV en sursis d'imposition	2074 cadre 5
Option pour l'exonération des PV de cession de titres de jeunes entreprises innovantes (JEI)	2074 cadre 9
Éxonération des PV en report d'imposition à l'expiration du délai de 5 ans suivant le réinvestissement	
d'une fraction de la PV nette des prélèvements sociaux (art. 150-0 D bis du CGI)	2074-11 cadre 7
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR PROFITS FINANCIERS ET GAINS DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION	
Profits ou pertes sur MATIF figurant déjà sur l'imprimé n° 2561 ter (ou autre document) transmis par la banque	2074 cadre 10 + justificatifs bancaires à conserver
Parts de FCIMT	
Calcul par l'intermédiaire	2074) cadre 10 + justificatifs bancaires à conserver
Calcul par le contribuable	2074) cadre 7
Gain de cession ou d'apport de créances	2074-i cadre 4